

NOTE DE SYNTHÈSE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose qu'un débat ait lieu au Conseil municipal concernant « *les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* » dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Si le Débat d'Orientation Budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il ne donne pas lieu à un vote.

Cette année, 2 décrets d'application de la loi NOTRe du 7 août 2015 encadrent et organisent d'une part le contenu du rapport mis au débat, et d'autre part les modalités de mise en ligne du dit document.

Sur la forme, le décret précise que les orientations budgétaires doivent présenter :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- les engagements pluriannuels ;
- la structure et la gestion de la dette.

Ces 3 blocs doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Sur la publication, les textes prévoient que le DOB est :

- communiqué au président de l'EPCI ;
- mis à disposition du public à l'hôtel de ville dans les 15 jours après la tenue du débat ;
- mis en ligne dans le mois suivant la tenue du débat.

I. Le contexte financier et son application à La Tour du Pin

A. Le contexte économique

La France a enregistré une croissance de 1.2% en 2015, une progression marquée mais en deçà de la moyenne européenne de 1.5% pour la zone euro et 1.8% en zone UE.

Pour 2016, la croissance se fixe pour l'instant à 1,1 %, soit 0.3% de moins que la prévision du gouvernement (1.4%).

Pour 2017 le gouvernement a retenu une hypothèse de croissance du PIB de 1.5%.

Les prévisions pour cette année restent donc dans la continuité des années antérieures : une croissance molle offrant peu de marge de manœuvre financière à l'Etat.

B. Le budget de l'Etat

Dans ce contexte l'Etat prévoit une faible croissance de ses dépenses en volume (+0.6%), masquant une évolution différente des postes composant le budget :

Loi de finance initiale	2016	2017 (Format constant)	Variation
-------------------------	------	---------------------------	-----------

Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	224,7	232,1	3,3%
Concours collectivités territoriales	50,3	47,4	-5,8%
PSR union européenne	20,2	19,1	-5,4%
Dépenses hors dette et pensions	295,2	298,6	1,2%

Intérêts de la dette	44,5	41,8	-6,1%
Pensions	46,2	48	3,9%
Total charges dette + pensions	90,7	89,8	-1,0%

Total dépenses de l'Etat	385,9	388,3	0,6%
---------------------------------	--------------	--------------	-------------

Ainsi, alors que les dépenses directes de l'Etat hors dette et pensions progressent, le déficit prévisionnel de l'Etat diminue (de 72.4Md€ à 69.3Md€) grâce à la baisse du prélèvement sur recettes au bénéfice de l'union européenne, à l'allègement de la charge de la dette et à la baisse des concours aux collectivités locales.

Ce poste, qui concerne directement les finances communales est ainsi en forte baisse pour la 4^{ème} année consécutive.

C. Les mesures impactant les collectivités locales dans la loi de finances

1. La DGF de la commune

Contrairement à son intitulé, la dotation globale de fonctionnement n'est pas une somme globale mais le cumul de plusieurs dotations répondant chacune à des règles de calcul propres.

Pour cette année, les différentes composantes devraient évoluer de la manière suivante :

- **Baisse de la dotation forfaitaire :**

	2014	2015	2016	2017 avant LFI
Évolution en Mds €	-1,50	-3,67	-3,67	-3,67

En 2017, la baisse de la dotation forfaitaire au titre de la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics, se monte à – 2.66Md€ au lieu de - 3.67Md€, comme annoncé dans le Pacte de responsabilité et l'engagement de diminuer de 11 milliards sur 2015-2017 les dotations aux collectivités.

Pour notre commune la contribution au redressement de finances publiques devrait se traduire par une baisse de l'ordre de -74 k€, contre -149 K€ en 2016.

- **Dotation Nationale de Péréquation**

La commune devrait voir le montant de sa DNP diminuer d'environ 10 K€ passant de 129 K € à 119K€.

- **Progression de la Dotation de solidarité Rurale**

La forte progression de l'enveloppe nationale de DSR (+4.5%) devrait permettre à la commune de bénéficier d'une forte progression de celle-ci. Ainsi la DSR de la commune devrait passer de 475 K€ à 579 K€, soit une progression de près de 22%. Celle-ci s'explique par un plus fort abondement de l'Etat des fractions de DSR dont bénéficie le plus la commune.

- **Progression de la Dotation de solidarité urbaine**

La réforme de la dotation de solidarité urbaine mise en œuvre en 2017 est favorable à la commune.

En effet, si le rang de classement de la commune devrait se dégrader avec l'évolution des indicateurs (passant du rang 64 à 71), le meilleur partage de l'enveloppe nationale de DSU devrait permettre à la commune de prétendre à une hausse de sa DSU. Celle-ci devrait passer de 324 K€ à 357K€ (+10%)

- **Synthèse**

Au global, grâce à la progression des enveloppes de péréquation (DSR, DSU et DNP), la ville devrait voir sa DGF légèrement progresser en 2017 (environ +46K€), permettant de compenser un cycle de baisse continue amorcé depuis 2013 :

En €	2016	2017
Dotation forfaitaire	1 039 702	958 987
DSR	475 099	579 055
DSU	324 576	357 391
DNP	129 475	119 593
DGF totale	1 968 852	2 015 025

2. Evolution des autres dotations et compensation

Pour équilibrer le budget, l'Etat a choisi depuis plusieurs années de faire varier forfaitairement à la baisse un certain nombre de compensations fiscales et dotations.

Ainsi, pour l'année 2017, ces différentes enveloppes évolueront de la manière suivante au niveau national :

Compensation d'exonération variable d'ajustement	Taux de minoration 2017 /2016
Compensation d'exonération fiscale – hors taxe d'habitation (bloc communal)	-68,68%
Dotation unique de compensation de la taxe professionnelle (bloc communal)	-68,71%
FDPTP (Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle - bloc communal)	-8,04%

Les compensations fiscales perçues par la commune devraient donc connaître des baisses importantes. Toutefois, la dotation de compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation devrait retrouver en 2017 son niveau de 2015.

En €	2016	2017
Compensation TH	104 827	129 929
Compensation TF	6 379	1 977
Compensation DUSCTP	16 913	5 243

De plus, le FDPTP devrait également être impacté par la baisse, l'enveloppe perçue par le département devant baisser. Notre commune a perçu 643 K€ en 2016 et ne devrait percevoir que 591K€ si la baisse nationale lui est répercutée.

3. Evolution de la fiscalité

La revalorisation des bases fiscales est particulièrement faible cette année avec un taux de progression de 0.4 %, soit moitié moins que l'inflation constatée en 2016.

4. FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales)

La situation de l'ensemble intercommunal au FPIC devrait changer cette année en perdant le statut de contributeur.

Toutefois, l'intégralité de la cotisation au FPIC étant prise en charge par la communauté, cette modification ne devrait pas impacter les finances de la commune.

II. Les finances de la commune pour 2017

Le budget de l'année 2016 a été exécuté conformément aux orientations définies lors du précédent débat d'orientation budgétaire.

A. Les charges réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général ont retrouvé un niveau proche de celui de 2014 après une baisse exceptionnelle en 2015. Cela s'explique par une pratique plus systématique des rattachements des dépenses à caractère général, en raison d'une clôture d'exercice budgétaire souhaitée dès début décembre par la trésorerie (+ 123 000€ en 2016) ; mais également à un recours accru à l'intervention de prestataires et autres frais d'intervention, une augmentation de fréquentation de la restauration scolaire dans un contexte institutionnel et réglementaire particulièrement complexe.

Le volume des autres chapitres qui composent la section dépenses de fonctionnement a été bien maîtrisé et enregistré soit une stabilisation, soit une diminution.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT							
en k€	Δmoy	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charges à caractère général		2 494	2 131	2 276	2 129	1 719	2 043
<i>Evolution</i>	-3,9%	0%	-14,5%	+6,8%	-6,5%	-19,3%	+18,8%
Charges de personnel		3 213	3 103	3 253	3 594	3 672	3 669
<i>Evolution</i>	+2,7%	0%	-3,4%	+4,8%	+10,5%	+2,2%	-0,1%
Autres charges de gestion courante		1 142	1 198	1 160	1 323	1 083	1 082
<i>Evolution</i>	-1,1%	0%	+5,0%	-3,2%	+14,0%	-18,1%	-0,2%
Charges d'intérêts		202	181	196	242	228	229
<i>Evolution</i>	+2,6%	0%	-10,1%	+8,1%	+23,5%	-5,6%	+0,4%
Autres charges		79	2	48	42	56	34
<i>Evolution</i>	-	0%	-97,1%	+2004,2%	-11,5%	+32,0%	-39,5%
Charges de fonctionnement		7 129	6 616	6 936	7 338	6 757	7 056
<i>Evolution</i>	-0,2%		-7,2%	+4,8%	+5,8%	-7,9%	+4,4%

Depuis 2013 les charges n'ont ainsi progressé que de +0.6 %/an.

Pour l'année 2017, les dépenses à caractère général devront faire l'objet d'une gestion encore plus rigoureuse, en vue de sauvegarder une épargne brute d'au moins 10% et préserver ainsi la capacité de désendettement et les possibilités d'investissements nouveaux et d'entretien du patrimoine communal.

Pour ce faire, la ville sera accompagnée par un cabinet d'expertise en finances publiques, afin de conduire un plan d'économies de fonctionnement pour les 5 ans à venir, ainsi que la formalisation d'un plan pluriannuel de fonctionnement ; ceci afin de pouvoir anticiper les baisses présentes et à venir des dotations de l'Etat mais également des fonds de péréquation horizontale (FDPDP), tout en étant en capacité d'absorber l'évolution structurelle de la masse salariale (glissement vieillesse technicité, réglementation statutaire).

Au titre de l'exercice budgétaire 2017, la masse salariale sera impactée par :

- la réforme statutaire des catégories A, B, C (+ 16200€) ;
- la réévaluation du point d'indice (+11 100€) ;
- la mise en place d'une complémentaire santé (1100€) ;
- la mise en place de conventions avec le CDG38 relatives à la médecine préventive et la fonction d'inspection (4500€) ;
- l'enveloppe relative à la rémunération des astreintes (32 510€) ;
- la mutualisation des services ville et CCAS et le transfert d'un agent sur la masse salariale ville (+33 000€) ;
- le recrutement d'un agent au service affaires générales afin d'assumer une charge de travail accrue ensuite du Plan préfecture nouvelle génération et au transfert des demandes de carte d'identité aux seules communes dotées d'un dispositif de recueil des empreintes (+ 25 000€).

Pour autant, la ville proposera une nouvelle fois le vote d'un budget masse salariale stable à hauteur d'environ 3 900 000 €.

La subvention au CCAS restera stable également à hauteur de 600 000€.

La commune devra à nouveau prévoir le versement d'une subvention à l'équilibre pour l'exploitation du cinéma (enveloppe stable de 40 000€) et une indemnité compensatoire aux VDD suite au transfert de la compétence tourisme d'environ 20 000€ (à vérifier après évaluation par la commission locale d'évaluation du coût du transfert).

Enfin, le montant des subventions versées aux associations restera contenu dans une enveloppe stable de 148 000€.

Par ailleurs, les dépenses du chapitre des charges à caractère général seront impactées par :

- une hausse de la fréquentation des effectifs dans les restaurants scolaires (budget enseignement passant à environ 266 273€) ;
- la création d'une commission consultative à la jeunesse (2000€) ;
- un axe d'amélioration du cadre de vie, avec :
 - le lancement d'une campagne de ravalement de façades (budget du service urbanisme passant à environ 20 610€) ;

- un accompagnement de la collectivité par un expert en cadre de vie, et un budget dédié (budget des services techniques passant à environ 1 066 080€) ;
- un axe attractivité et rayonnement de la ville, avec la tenue d'évènements (Critérium du Dauphiné, Trophées des entreprises organisé par la CCI Nord Isère, congrès des maires), pour un budget d'environ 70 000€, sur lesquels 30 000 euros de subventions sont attendues.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession) connaissent une forte augmentation en 2016 (+7.3 %) en raison d'une régularisation comptable dans la prise en compte du FDPTP : en 2016 le FDPTP de 2015 et 2016 sont pris en compte.

TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT							
en k€	Δmoy	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contributions directes		2 542	2 590	2 659	2 665	2 729	2 715
<i>Evolution</i>	+1,3%	0%	+1,9%	+2,7%	+0,3%	+2,4%	-0,5%
Reversements de fiscalité		1 216	1 110	1 028	1 058	1 064	1 072
<i>Evolution</i>	-2,5%	0%	-8,7%	-7,4%	+2,9%	+0,5%	+0,8%
Autres recettes fiscales		372	329	351	339	374	370
<i>Evolution</i>	-0,1%	0%	-11,4%	+6,6%	-3,5%	+10,3%	-1,0%
Dotations et versements de l'Etat		2 484	2 429	2 481	2 389	2 370	2 817
<i>Evolution</i>	+2,5%	0%	-2,2%	+2,2%	-3,7%	-0,8%	+18,8%
Ressources liées à la péréquation horizontale		557	557	552	582	619	635
<i>Evolution</i>	+2,6%	0%	+0,1%	-1,0%	+5,5%	+6,3%	+2,6%
Subventions et participations des partenaires		357	249	177	169	129	240
<i>Evolution</i>	-7,6%	0%	-30,2%	-28,9%	-4,4%	-23,7%	+85,9%
Produit des services, du domaine et ventes diverses		440	282	270	339	404	421
<i>Evolution</i>	-0,9%	0%	-35,8%	-4,4%	+25,6%	+19,1%	+4,3%
Autres produits		668	329	677	424	270	268
<i>Evolution</i>	16,7%	-	-50,7%	+105,5%	-37,4%	-36,2%	-0,8%
Total des produits de fonctionnement		8 635	7 876	8 194	7 966	7 958	8 538
<i>Evolution</i>	-0,2%		-8,8%	+4,0%	-2,8%	-0,1%	+7,3%

Hors cette régularisation les produits réels se monteraient à 7 896 K€ soit une baisse de -0.8% par rapport à 2015.

Pour l'année 2017 les produits devraient évoluer de la manière suivante :

en k€	CA 2016	Prévision de CA 2017	Commentaire
Contributions directes	2 715	2 732	La faible revalorisation des bases devrait se traduire par une faible progression des produits fiscaux : +0.5%
Reversements de fiscalité	1 072	1 052	Le transfert de l'office du Tourisme à la Communauté devrait se traduire par une réduction de l'AC de la commune de - 20K€
Autres recettes fiscales	370	372	La très faible inflation attendue devrait se traduire par une faible progression des autres produits fiscaux
Dotations et versements de l'Etat	2 817	2 228	La baisse est le fruit de la hausse de la DGF (voir ci-avant) et de la baisse liée à la double comptabilisation du FDPTP en 2016
Ressources liées à la péréquation horizontale	635	591	Baisse de l'enveloppe nationale du FDPTP
Subventions et participations des partenaires	240	156	Retour à un niveau normal après l'année 2016 exceptionnelle où ont été enregistrées les régularisations liées au centre nautique
Produit des services, du domaine et ventes diverses	421	435	Une hausse de 2% des produits est attendue
Autres produits	268	275	Un niveau égal de produits est attendu pour 2017
Total des produits de fonctionnement	8 539	7 841	

En 2017, l'évolution forfaitaire des bases a été fixée par l'Etat à 0.5%.

En 2017, comme en 2015 et 2016, les taux d'imposition resteront donc inchangés.

C. Les dépenses et recettes d'investissement

Pour l'année 2017, les dépenses et recettes se situeront au maximum au niveau prévu par le plan pluriannuel d'investissement :

Dépenses réelles (hors dette) : 3 500 000 € maximum, avec les restes à réaliser.

Recettes réelles d'investissement (hors dette) :

- Environ 780 000 € de subventions. Le solde devrait être perçu en 2018 ;
- 200 000 € de FCTVA ;
- 300 000€ de produits de cession.

Aucun engagement pluriannuel n'est aujourd'hui pris hors le projet de réhabilitation de l'espace Pommier. Les résultats des études sur le projet de centre de loisirs en 2017 permettront d'établir les engagements pluriannuels à partir de 2018.

D. L'évolution de la dette

Pour le financement des grands projets nouveaux (pépinière des entrepreneurs et agriculteurs, construction d'un centre de loisirs) la commune va emprunter 1.5M€ en 2017.

Cette décision, présentée en conseil lors de la séance du 13 septembre 2016 a été conclue aux conditions suivantes :

- Capital : 1.5 M€
- Périodicité : annuelle
- Durée : 180 mois (soit 15 ans)
- Type de taux : fixe
- Taux : 1.27 % / an.

La dette de la commune auprès des établissements de crédits devrait donc évoluer de la manière suivante :

CRD au 01/01/2017 (A)	Tirage à réaliser en 2017 (B)	Remboursements capital (C)	CRD au 31/12/2017 = A+B-C
5 545 714,27	1 500 000,00	482 044,43	6 563 669,84

Cette dette devrait coûter à la commune 219 K€ en 2017, soit un taux moyen de 3.12 % / an.

E. L'épargne de la commune et la capacité de désendettement

L'ensemble de ces mesures devraient permettre de maintenir l'épargne de la commune entre 2016 et 2017, permettant de faire face au plan pluriannuel d'investissement et aux charges de remboursement de la dette.

	2013	2014	2015	2016	2016 - corrigé des recettes exception nelles	Prévision 2017
Produits réels de fonctionnement (hors produits de cession)	8 194	7 966	7 958	8 538	7 826	7 841
Charges réelles de fonctionnement	6 936	7 338	6 757	7 056	7 056	7 044
Travaux en régie	-74	-71	-69	-67	-67	-70
Epargne brute	1 333	698	1 270	1 549	837	867
Taux d'épargne	16,26%	8,77%	15,95%	18,14%	10,70%	11.1%